

2010/2206 - Attribution de subventions d'un montant global de 2 100 € à des associations étudiantes et à des organismes de l'enseignement supérieur pour l'organisation de diverses manifestations. (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 15/02/2010, p. 0256)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

(Adopté.)